

Réunion n°32 : jeudi 6 avril 2017 à 20h30

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Jean Durand et Pascal Chiron. Jean Durand a donné un pouvoir à Stéphane Gonthier.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 16 février à l'unanimité (11).

Ordre du jour de la présente séance : ajout d'un point à la demande de David Bernard, demande de subvention d'un élu municipal de Bren pour un projet théâtral. *Accord du conseil municipal pour l'ajout de ce point à l'unanimité (11).*

1 – Ordre du jour soumis à délibération :

Exercice du droit de préemption :

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice de son droit de préemption concernant le terrain bâti A754 (il fait l'objet d'une division de parcelle, déclaration préalable en cours d'instruction). Il est situé en zone U, au 80 rue de la Mairie.

A l'unanimité (11), la commune décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Indemnités du Maire et des Adjointes :

L'indice de référence de rémunération des élus a été modifié récemment, avec application au 1^{er} janvier 2017. Il est passé à 1022 au lieu de 1015 en 2014 (décision du gouvernement). Il est prévu qu'il soit porté à 1028 début 2018. En 2014, le conseil municipal avait fixé les indemnités, dont les crédits nécessaires sont inscrits au budget, selon un pourcentage, 23% de l'indice pour le Maire, 8.25% de l'indice pour le 1^{er} adjoint et 5.5% pour le 2nd, 3^{eme} et 4^{eme} adjoint. David Bernard demande à baisser son pourcentage pour s'aligner sur les autres adjoints. La délibération ne doit pas faire apparaître le montant de l'indice car dans ce cas, elle doit être modifiée à chaque changement de cet indice. *Le conseil municipal approuve le changement d'indemnité à l'unanimité (11).*

Règlement cantine garderie :

Suite à la réunion de l'association à laquelle ont participé les élus des 3 communes, le 8 mars, il a été décidé de modifier les articles :

Article 4 : Précision sur la nature du service rendu lors de l'accueil à la cantine d'enfant disposant d'un Projet d'Accueil Individualisé.

Article 5bis : Ajout de la phrase suivante « En cas de retard de la personne chargée de récupérer l'enfant au retour du car le soir ou le mercredi midi en l'absence de garderie, l'accompagnateur communal présent dans le car prendra en charge l'enfant. Le service sera facturé 5€ par ¼ d'heure entamé (coût horaire du personnel). » *Approbation des modifications par le conseil municipal à l'unanimité (11).*

Demande PLU :

M. Gautier, propriétaire d'un terrain agricole au quartier de Griauges, a écrit à la commune, pour demander que ce terrain devienne constructible. La lettre est lue au conseil municipal. Ce changement nécessite une modification du Plan Local d'Urbanisme. Il est rappelé que l'extension des zones constructibles ne pourra être envisagée que lorsque les terrains constructibles du centre bourg seront construits. *Réponse défavorable du conseil municipal à l'unanimité (11).*

Réfection de facture :

Entre 2012 et 2014, dans le cadre de ses réflexions pour l'acquisition d'un terrain pour accueillir la nouvelle école, la commune a travaillé avec l'établissement public foncier EPORA. Ces études, pour diverses raisons, n'ont pas abouti dont certaines incombent à l'établissement public peu préparé à des interventions en milieu rural. La convention de partenariat prévoyait une participation de la commune aux frais d'étude à hauteur de 20%. La commune a fait des démarches pour obtenir une réduction de la somme due soit 3534€. EPORA nous propose de réduire de moitié ce montant. *Accord du conseil municipal à l'unanimité (11).*

Renforcement de réseaux électriques :

En vue de permettre l'urbanisation de la parcelle située à l'Est de l'ancienne école, zone AUa1 (tranchées et câblage) ainsi que l'alimentation électrique du futur lotissement (fourreaux installés, reste le câblage) au Nord Ouest du carrefour du bar restaurant, le SDED a chiffré le coût de l'opération, 18.613€ avec un coût résiduel pour la commune de 11.168€. Suite à un contact avec le Département, nous avons été informé que la réfection de la chaussée de la D115 suite aux travaux, serait facturée au prix réel de la reprise complète du « tapis », coût prévisionnel plus de 10.000€, car la chaussée a moins de 5 ans (refaite à neuf au cours de l'été 2013). Il est proposé de différer ces travaux d'un an. *Accord du conseil municipal à l'unanimité (11).*

Compte financier communal 2016 :

Fonctionnement :

Le résultat de l'exercice s'élève à +68.921€ (+33.576€ en 2015, + 49.586€ en 2014, +56.549€ en 2013, +61.291€ en 2012).

- Dépenses : 483.840€
- Recettes : 552.761€

Dépenses de fonctionnement : charges générales en baisse 55.270€, électricité 6.979€, voirie 6.605€ (bouchage de trous, épareuse), honoraires 2.373€ (notaire, géomètre, avocat...), assurance 4.559€ ; baisse (-5.2%) des charges de personnel 104.264€ ; contribution RPI en forte hausse (+56%, le nombre d'enfants de Chavannes fréquentant le RPI passe de 45 à 60) 48.585€ ; charges financières 11.774€ en hausse soit 2.4% des dépenses de fonctionnement (année complète pour le remboursement de l'emprunt école).

Les recettes de fonctionnement : remboursement dépenses personnelles 4.325€ ; recettes d'impôts et taxes inférieures aux prévisions 129.868€ ; Dotation globale fonctionnement Etat en baisse 37.736€ (-4.201€) ; baisse contribution RPI 29.874€ ; recettes de location de la salle des fêtes 5.660€ en nette hausse (3.160€ en 2015, 5.755€ en 2014) ; recettes logements locatifs et divers 22.819€ (23.962€ en 2015, 22.610€ en 2014) ; poste 12.000€ ; virement exceptionnel budget assainissement 69.282€.

Le résultat s'explique uniquement par le virement exceptionnel du budget assainissement, ce qui signifie qu'on ne dégage pas d'auto financement en 2016.

Investissement :

Le résultat de l'exercice est déficitaire de 369.515€ (+935.185€ en 2015, -40.068€ en 2014, -68.433€ en 2013, +6.230€ en 2012).

- Dépenses : 1.288.569€
- Recettes : 919.054€

Le résultat global fonctionnement et investissement est déficitaire de 300.594€.

+935.185€ en 2015, +9.518€ en 2014, -11.884€ en 2013, +67.521€ en 2012, +71.474€ en 2011.

Le résultat de clôture cumulant le résultat de l'exercice 2016 et celui de l'exercice antérieur est de bénéficiaire de 701.861€ (+1.000.882€ fin 2015, 133.778€ fin 2014).

Les dépenses d'investissements sont très élevées (154.638€ en 2015). Travaux de la nouvelle école 857.491€ ; voirie 20.543€ (réfection chemin des sables) ; réseaux électriques 696€ ; mairie copieur et logiciel 3.107€ ; remboursement de la moitié de l'emprunt court terme 89.564€ ; capital d'emprunt à rembourser 28.300€.

Recettes d'investissement : remboursement TVA 28.006€, Taxe d'Aménagement 21.792€ (40.908€ en 2015) ; subvention D26 nouvelle école et divers 295.903€ ; amendes de police 2.579€ ; DETR Etat 67.500€ ; vente exceptionnelle de 4 terrains 195.000€.

Le Conseil Municipal approuve les comptes 2016 à l'unanimité (10).

Le Maire, responsable de l'exécution du budget, ne participe pas au vote.

Fiscalité 2017 :

Les 3 taux, Taxe Foncière (TF), Taxe d'Habitation (TH) et Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB), n'ont pas évolué depuis l'année 2007 soit depuis 10 ans. Le Maire présente un tableau précisant l'évolution des bases et des taux depuis 2001. Il indique l'évolution des bases d'imposition 2017 : Taxe d'Habitation TH (hausse de 3.3%), Taxe Foncière Bâti TFB (hausse de 2.0%) et Taxe Foncière Non Bâti TFNB (baisse de 1.4% mais faible impact). L'évolution est moins importante que ces dernières années (moins de constructions). Une hausse des bases de TH et TFB de 0.4% décidée par l'Etat (inflation) est incluse dans ces chiffres. Recettes fiscales supplémentaires attendues : 2.827€ (apport des nouvelles constructions ou des extensions de constructions existantes).

En juillet 2015, le conseil municipal avait décidé d'adopter le principe de la majoration de la valeur locative des parcelles suivantes : A645, A648, A169, A696, A166, A670 (partie constructible), A735 et ZD179. Ces parcelles sont des terrains constructibles non construits situés en centre bourg et inclus dans les zones AU. La majoration prévue était de 0.5€ le m2. La mise en œuvre de cette taxe a pour objectif d'accélérer les constructions et de permettre l'évolution du PLU dans une dizaine d'années. En 2016, nous avons décidé de reporter l'application de cette majoration compte tenu du fait que les réseaux électriques étaient insuffisants pour alimenter les parcelles concernées. Depuis, des travaux ont été faits, mais une seule de ces parcelles satisfait complètement aux critères d'application. Il est proposé de reporter l'application de cette taxe.

Le Maire présente la notion d'effort fiscal (0.803, chiffre 2016), qui, comme son nom l'indique, mesure notre effort comparativement aux communes de même taille. Ce taux est plus souvent constaté dans les communes plus aisées. Il est, de plus en plus, pris en compte pour le niveau des subventions selon le principe « moins d'efforts, moins d'aides ». Le département de la Drôme réduit les aides aux communes dont l'effort fiscal est inférieur à 0.7 de 15%.

Il est proposé de ne pas modifier les taux d'imposition et de reporter la mise en place de la majoration de la valeur locative sur certaines parcelles constructibles. *Accord du conseil municipal à l'unanimité (11).*

Budget général communal 2017 :

Présentation du budget préparé par la commission finances, le 22 mars.

Réunions avec le département, les 9 et 29 mars, précisions sur les aides départementales.

Budget de fonctionnement :

Principales dépenses : charges générales (prise en compte de charges supplémentaires pour la nouvelle école, +25%) 69.370€ ; charges de personnel 127.275€ (hausse des dépenses +22.0%, prise en compte de charges supplémentaires pour la nouvelle école, prise en compte de la hausse du point d'indice 0.6% au 01/07/2017) ; RPI Bren Marsaz Chavannes 60.000€ (prise en compte 8 enfants supplémentaires, +24%) ; Service Départemental d'Incendie et de Secours 8.965€ ; subventions aux associations 800€ ; indemnités des élus 22.300€ ; charges financières 11.700€ (emprunts 2004 62.000€ 15 ans, 2005 50.000€ 15 ans et 2015 625.000€ 30 ans).

Principales recettes : recettes fiscales 110.000€ ; allocation compensation Agglo 5.170€ ; RPI Bren Marsaz Chavannes 34.000€ ; Dotation de Fonctionnement 37.040€ ; dotation solidarité 11.350€ ; taxe pylônes RTE 9.008€ ; dotation élus locaux 2.962€ ; Poste 12.060€ ; dotation département entretien voirie 10.936€ ; loyers, salle des fêtes et divers 22.000€ ; aide rythmes scolaires 2017 2.100€.

Budget d'investissement :

Il comprend le solde du budget de construction de la nouvelle école 762.232€ (dépenses effectuées en 2015 et 2016 déduites) et le début des travaux de la traverse de village Nord Sud, sur la rue de la salle des fêtes 180.398€. Ces dépenses ne prennent pas en compte le renforcement de réseau électrique pour alimenter la parcelle située à l'Est de l'école actuelle, les travaux d'aménagement de la Mairie dans les locaux de la « future ancienne école » et la construction du columbarium, reportés à plus tard.

Autres dépenses : participations financières aux extensions, enfouissements et renforcements de réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public de la rue de l'église et changement du transformateur électrique du centre du village 47.947€ ; autres travaux de voirie « campagne » 21.000€ (bi couche rue des Gourras 9.000€, 12.000€ autres travaux) ; nouvelle mairie frais de maîtrise d'œuvre 5.000€ ; dette 2014 EPORA 3.534€ ; remboursement du capital des emprunts 119.564€ (compris la seconde moitié du prêt court terme CDC à taux zéro 89.564€).

Principales recettes : subvention nouvelle école D26 237.940€ ; subvention DETR Etat 101.500€ ; réserve parlementaire Députée 20.000€ ; FCTVA 2017 137.000€ ; Taxe d'Aménagement 5.000€. Un emprunt court terme d'équilibre de 95.000€ inférieur au fond attendu de compensation de la TVA 2018 (121.339€ environ) a été inscrit pour l'équilibre du budget d'investissement. Ce prêt ne sera peut-être pas nécessaire en 2017. Trésorerie à surveiller.

Point sur l'endettement : 2 emprunts non soldés pour financer l'extension et la rénovation de la salle des fêtes et l'atelier communal ; 62.000€ empruntés en 2004 remboursement sur 15 ans, reste 3 ans ; 50.000€ empruntés en 2005 remboursement sur 15 ans, reste 4 ans. Emprunt 2015 CDC pour la construction de la nouvelle école 625.000€ sur 30 ans, reste 28.5 ans soit 593.750€. Emprunt court terme 2015 CDC TVA 179.128€ à taux 0, moitié remboursée le 01/12/2016, 2^{nde} moitié remboursée le 01/04/2017. 28.300€ de capital à rembourser chaque année, 20.833€ à partir de 2021.

Après présentation du projet de budget et réponses aux questions, le conseil municipal est amené à se prononcer sur :

Attributions de subvention 2017 (liste des bénéficiaires et montant prévu pour chacun), validation à l'unanimité (11).

Budget de fonctionnement et d'investissement 2017, validation à l'unanimité (11).

Le trésorier payeur de la commune, sera sollicité à commenter la situation financière de la commune lors d'un prochain conseil municipal.

Demande de subvention d'un élu municipal de Bren pour un projet théâtral :

M. Danel sollicite la commune de Chavannes pour une subvention de 250€ pour permettre la participation des enfants de l'école de Chavannes au spectacle « La cigale et la fourmi » à l'Espace des collines à Saint Donat, le 17 mai prochain. La position des enseignants de Chavannes n'est pas connue. S'ils sont intéressés, il est proposé que le forfait pédagogique annuel de 71€ soit utilisé pour ne pas engendrer de dépenses supplémentaires.

Approbation du conseil municipal à l'unanimité (11).

2 - Informations :

Communauté d'Agglomération Herbasse Hermitage Tournonais Saint Félicien :

Conseil d'agglomération du 1^{er} mars 2017 : Décisions prises par délégation ; FINANCES : rapport d'orientation budgétaire, fonds de concours Pailharès ; ADMINISTRATION GENERALE : composition des commissions permanentes, commission d'appel d'offres, commission intercommunale des impôts directs, délégués au Syndicat des Inforoutes de l'Ardèche, représentant aux conseils de surveillance des Hôpitaux, délégués aux conseils d'administration des collèges et lycées publics, représentant au CNAS ; RESSOURCES HUMAINES : tableau des effectifs, comité technique, comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : statuts syndicat Mixte Ardèche verte, membres du groupe d'action locale du Syndicat Ardèche verte, dissolution du Syndicat Mixte Ardèche verte ; TRAVAUX : construction de la nouvelle MJC de Tain, choix du maître d'œuvre, aménagements des locaux administratifs, reprise du projet d'Hôtel à Saint Félicien ; HABITAT : aide communautaire aux propriétaires privés dans le cadre de l'amélioration de l'habitat, aide communautaire création et révision de PLU, délégué à l'ADIL 26, représentant communautaire aux commissions d'attribution de logements sociaux ; ENVIRONNEMENT : mise en œuvre du contrat de rivière Doux, Bouterne et Veau, représentants à la commission locale de l'Eau SAGE Bas Dauphiné plaine de Valence, représentants au comité de pilotage Entente Doux Mialan, convention avec les éco organismes ; SOLIDARITES : délégués à la mission locale Drôme des Collines Royans Vercors, délégués à la mission locale Ardèche Nord, transformation de 3 micro crèche en multi accueils, adhésion à la charte des filières gérontologiques du bassin de Valence et Drôme nord, intégration au groupement Ardèche jeunesse innovation ruralité, avenant convention tripartite Communauté d'Agglo commune Roche de Glun et association ; DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : délégués à la maison de l'emploi de l'entreprise et de la formation, dérogation ouverture dominicale des commerces à Saint Jean de Muzols, aide à l'immobilier des entreprises convention avec le département, acquisition terrains à Pont de l'Isère, ventes de terrain à Pont de l'Isère ; TOURISME : délégué au comité de liaison de l'Ardéchoise.

Conseil d'agglomération du 5 avril 2017 : Décisions prises par délégation ; ADMINISTRATION GENERALE : délégation du Conseil d'agglomération au Président, élection de la commission d'Appel d'Offres, comité de pilotage de l'espace aquatique Linaé ; FINANCES : budget principal et annexes 2017, fiscalité, adhésion de la commune d'Erome aux inforoutes de l'Ardèche ; ENVIRONNEMENT : programme d'actions pour la prévention contre les inondations Veau Bouterne PAPI, avis sur plan de prévention des risques d'inondations de Lempis ; TOURISME : bail commercial pour le futur hôtel de Saint Félicien, modification des statuts de la société publique locale Office du Tourisme Hermitage Tournonais ; AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : convention financière syndicat mixte ADN, compétence transport, navette estivale ; ASSISTANCE aux COMMUNES convention de soutien technique ; HABITAT : dissolution du Syndicat Mixte Ardèche Verte, reprise de la plateforme énergétique ; DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : subvention à l'association Initiative 2607, subvention à l'association Tremplin insertion chantiers pour la ressourcerie à Tournon, travaux d'aménagement de la zone d'activités artisanales de l'olivier à Saint Jean de Muzols.

Participation d'élus communaux à diverses commissions communautaires :

Commissions Tourisme le 6 mars, Territoires le 16 mars, Budget le 20 mars, Déchets / eau le 27 mars et Economie le 3 avril.

Nouvelle école : Prise de possession des bâtiments le 27 mars. Pose de la clôture côté rue. Quelques réserves encore à lever concernant l'enduit sur les murs de la cuisine et la faible luminosité naturelle intérieure (réunion le 12 avril). Nouvelle visite des classes de Chavannes avec leurs enseignantes, le 6 avril.

Mobilier complémentaire, commande livrée au début des vacances de printemps. Déménagement des 2 classes prévu au cours des vacances de printemps, les 18 et 19 avril. Le 18 avril à 14h, formation des enseignants et des personnels communaux à l'usage des locaux. Le 25 avril à 9h, formation pour le fonctionnement de la cantine et de la garderie. Le 2 mai, les enseignantes feront classe dans les nouveaux locaux. Inauguration envisagée en septembre octobre.

Transports scolaires :

Compte rendu réunion du 4 avril avec le département. La loi prévoit le transfert de la compétence transport du Département à la Région à l'exception des transports internes aux Agglos. Le transport scolaire de desserte du RPI est concerné. Les discussions sont en cours. Elles pourraient engendrer des conséquences négatives pour les usagers : tarification dès la maternelle, parcours de desserte simplifié...

Sentier de l'étang du Mouchet :

Reprise des travaux sur la digue, ils devraient s'achever début mai. Fête de la nature organisée par la communauté d'Agglo à l'étang du Mouchet, le mercredi 17 mai. Visite de classes le matin et inauguration du sentier en fin d'après-midi.

Voirie, réseaux : Changement des candélabres de la rue de l'église, candélabres à LED. Retrait des lignes aériennes à venir.

Rencontre de la Région Auvergne Rhône Alpes :

Compte rendu rencontre du 7 mars. 2 demandes déposées par la commune dans le cadre du dispositif « ruralité » pour les communes de – de 2000 habitants, l'une concernant la traverse de village 75.000€ demandés, l'autre l'aménagement de la Mairie dans l'ancienne école 19.150€ demandés. La 1^{ère} demande ne rentre pas dans les objectifs du plan. La 2^{nde} demande est subventionnable, réponse de la Région courant printemps.

Rencontres du Département :

Compte rendu rencontre du 9 mars. Confirmation de subvention du Département pour le projet « aménagement Mairie dans l'ancienne école » 68.900€, 50% du coût de l'opération. Nouvelle rencontre, le 29 mars pour les petits projets, confirmation de 2 subventions, l'une pour l'installation d'un columbarium au cimetière 2.870€ 50% du coût 5.740€ et l'autre, un complément d'aide pour la traverse de village 8.700€. Autres informations : réparation du parapet du pont de la D115 sur la Veau programmée cette année 19.000€ TTC.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement : Réunion du comité le 15 mars. Compte rendu. Vote du compte financier 2016, résultat de clôture de 14.853€ en progression de 12.507€. Budget 2017 voté avec peu de travaux. Participations communales en baisse, 10.492€ pour Chavannes (20.000€ budgété). Changement de Présidence, Paul Moro, Maire de Marsaz, devient le nouveau Président.

Protection de la commune aux inondations :

Compte rendu de la réunion du 29 mars dernier. Précision sur les modalités d'indemnisation des agriculteurs en cas de sur inondation. Point sur le tracé de chaque bassin. La digue du bassin de rétention des Gourras longera le chemin du mulet. La solution « mur » a été retenue côté maison pour le bassin de rétention des Maréchauds. Nécessité de mise en compatibilité des PLU de la vallée pour intégrer la présence de ces bassins de rétention, dont le PLU de Chavannes. Il est probable que cela soit géré par l'Agglo.

Urbanisme : Commission urbanisme le vendredi 21 avril à 19h

Demande : Déclaration Préalable DP pour la réfection d'une toiture, de Mme Baradier, pour la réfection d'une toiture, rue de la Mairie. DP de M. Gaude et Mme Curien pour des panneaux photovoltaïques, 110 chemin des Fonts. DP de Mme Ducreux, pour un mur de clôture, rue

du 15 juin 1944. Permis de construire de Mme Cindy Dubois et M. Mathieu Pichot, pour la construction d'une maison individuelle, rue de la Mairie. Accord : RAS.

Forage : déclaration d'un forage destiné à l'irrigation, M. Thierry Uzel, quartier Gourras.

Divers :

Enquête INSEE avril 2017, sur les loyers et les charges, quelques foyers peuvent être sollicités.

Rappel de la matinée citoyenne d'entretien du sentier de l'étang du Mouchet, le samedi matin 22 avril.

Point sur les permanences électorales des Présidentielles et Législatives.

Fêtes des voisins à la salle des fêtes, le dimanche 4 juin à midi.

Prochain conseil municipal, en principe, le jeudi 18 mai 2017.